



Nombre de conseillers

- En exercice : 29
- Quorum : 15
- Présents : 21
- Votants : 24

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 mars, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à 19h00, dans la salle du conseil, sous la présidence de Lucas PUGIN, Maire.

Date de la convocation : 6 mars 2024

**Délibération adoptée
à l'unanimité**

Présents : MM. Lucas PUGIN, S. LE MOAL, É. BOUCHET, D. GERELLI-FORT, B. MARQUET, I. SAGE, André PUGIN, V. JACQUEMOUD, J-L. MAULET, G. SUATON, P. SAUVAGET, C. PEGUET, P. VIDONNE, R. DIAKHATÉ, J-L. LACHENAL, A. MIZZI, S. ROUGET, F. CONTAT, T. GAL, Olivier VENTURINI et Virna VENTURINI

Excusé : M. Sébastien JAVOGUES

Procuration : Mmes N. SEMLAL à S. LE MOAL, C. MEYNET à Lucas PUGIN et S. BIOLLUZ à T. GAL

Absents : MM. S. MILLOT-FEUGIER, G. GAUTHIER, D. EISACK et P. BARON

Secrétaire de séance : M. B. MARQUET

**2024DELIB024 : TRAVAUX DE RÉNOVATION ET EXTENSION DE L'ÉCOLE LA ROSE DES VENTS :
AVENANTS**

1.1 Marchés publics

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-22 ;

Vu le Code de la Commande Publique, notamment son article L.2194-1 ;

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres réunie le 11 mars 2024 ;

Considérant le marché de travaux de Rénovation et Extension de l'école de la Rose des Vents de 14 lots conclu pour un montant initial de 1 094 887,84 € HT ;

Considérant le lot 2 « Démolition – gros œuvre » du marché de travaux, attribué à l'entreprise 3B Construction pour un montant initial de 301 451, 80 € HT, notifié le 21 juillet 2023 et modifié par avenant portant le montant à 315 955, 30 € HT ;

Considérant la nécessité de régulariser le marché en fin de chantier en supprimant des travaux non réalisés ;

Considérant que l'avenant n°3 proposé d'un montant en moins-value de 3 785 € HT ramène le montant du marché de travaux du lot 2 à 312 170,30 € HT, soit une diminution de 1, 20 % et une augmentation cumulée de 3,56 % ;

Considérant le lot 3 « Charpente-Couverture-Bardage » du marché de travaux, attribué à l'entreprise LG Bois pour un montant initial de 133 042,28 € HT, notifié le 23 août 2023 et modifié par avenant portant le montant à 133 614, 28 € ;

Considérant la nécessité d'ajouter un contre-bardage sur la partie intérieure des acrotères ;

Considérant que l'avenant n°2 proposé d'un montant en plus-value de 3 072 € HT porte le montant du marché de travaux du lot 3 à 136 686,28 € HT soit une augmentation de 2,31 %, et une augmentation cumulée de 2,74 % ;

Considérant le lot 12 « Faiences-carrelage » du marché de travaux attribué à l'entreprise SCM pour un montant initial de 42 510 € HT, notifié le 20 juillet 2023 ;

Considérant le choix de supprimer la chappe dans l'espace cantine et de la remplacer par un ragréage ;

Considérant que l'avenant n°1 proposé d'un montant en moins-value de 1 402,50 € HT porte le montant du marché de travaux du lot 12 à 41 107,50 € HT soit une diminution de 3,30 %, sachant que cet avenant entraîne une plus-value du marché du lot 13 ;

Considérant le lot 13 « sols souples » du marché de travaux, attribué à l'entreprise BONGLET SA pour un montant initial de 7 636 € HT, notifié le 21 juillet 2023 ;

Considérant que l'avenant n°1 proposé d'un montant en plus-value de 663 € HT porte le montant du marché de travaux du lot 13 à 8 299 € HT soit une augmentation de 8,68 % ;

Considérant le lot 6 « serrurerie » du marché de travaux, attribué à l'entreprise ROGUET SERRURERIE pour un montant initial de 5 300 € HT, notifié le 24 juillet 2023 ;

Considérant la nécessité d'adapter le garde-corps du hall élémentaire ;

Considérant que l'avenant n°1 proposé d'un montant en plus-value de 1 810 € HT porte le montant du marché de travaux du lot 6 à 7 110 € HT soit une augmentation de 34,15 % ;

Après avoir entendu Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Article 1 : Approuve les avenants au marché de travaux de rénovation et extension de l'École la Rose des Vents annexés à la présente délibération et selon le tableau récapitulatif ci-après :

LOT	TITULAIRE	MONTANT INITIAL € HT	OBJET	MONTANT DE L'AVENANT € HT
Lot 2 Démolition- Gros œuvre	3B Construction	301 451,80 porté à 315 955,30	Régularisation du marché en fin de chantier en supprimant des travaux non réalisés	-3 785
Lot 3 Charpente couverture bardage	LG BOIS	133 042,28 porté à 133 614,28	Ajout d'un contre-bardage sur la partie intérieure des acrotères	3 072
Lot 6 Serrurerie	ROGUET SERRURERIE	5 300	Adaptation du garde-corps du hall élémentaire	1 810
Lot 12 Fayences- carrelage	SCM	42 510	Suppression la chappe dans l'espace cantine et de la remplacer par un ragréage	-1 402,50
Lot 13 Sols souples	Bonglet SA	7 636	Choix Ragréage dans l'espace cantine au lieu d'une chappe	663

Envoyé en préfecture le 18/03/2024

Reçu en préfecture le 18/03/2024

Publié le

ID : 074-217402205-20240312-2024DELIB024-DE



TOTAL

+357,50

Article 2: Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant dans l'ordre du tableau, à signer les avenants et tous documents relatifs à ce dossier.

Le Secrétaire de Séance

Billy MARQUET

Le Maire



Lucas PUGIN

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente

Publiée le

19 MARS 2024

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat, de son affichage et de sa notification. Les recours gracieux prolongent les délais de recours contentieux.

Envoyé en préfecture le 18/03/2024

Reçu en préfecture le 18/03/2024

Publié le



ID : 074-217402205-20240312-2024DELIB024-DE